En balade et en rando à cheval,
j'adopte la
Luberon attitude !

dessin B. NICOLAS

photo Steve Latruffe

Protégeons tous ensemble les richesses des espaces naturels en suivant quelques règles élémentaires du pratiquant responsable.

Je suis cool et j'évite le 112 !
Je suis prudent, je respecte le code de la route. En toutes circonstances, je ne surestime pas mes capacités, je maîtrise mes allures. Je ne trotte pas sur le goudron en descente à cause des risques de glissade et je ne galope jamais sur le goudron. Je porte et j'attache bien mon casque ou ma bombe. En balade, je fais attention aux engins agricoles et forestiers. Urgence secours : 112. Pompiers : 18.

L'été, l'accès aux massifs est réglementé !
Chaque année, pendant la période estivale, l'accès à certains massifs forestiers est réglementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Balade, randonnée, bivouac, mais aussi circulation et stationnement des véhicules, sont limités ou interdits selon les arrêtés préfectoraux en vigueur dans chaque département. Je me renseigne avant de partir sur les conditions et réglementations d'accès aux massifs forestiers des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse.
Borne vocale Vaucluse +33 (0)4 28 31 77 11.

Le feu est l'ennemi de la forêt… et du cavalier !
Je ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu. Quelle que soit la saison, c'est interdit !

Pas de couac en bivouac !
Je sais que le bivouac est interdit sur l'ensemble des massifs du Luberon en période de risque feux de forêt (15 juin au 15 septembre), et qu'il peut être toléré le reste de l'année. J'entends par *bivouac* le fait de passer une nuit (avec ou sans tente, ou bien sous un abri naturel), en m'installant au coucher du soleil et en quittant les lieux au petit matin. Au préalable de l'occupation des lieux, je m'assure de l'accord du propriétaire ou, à défaut, je veille à l'absence de contre-indication particulière signalée sur zone. Dans tous les cas, je laisse le site très propre et je ne piétine pas un champ en herbe ni une pelouse naturelle.

Bien-être et harmonie avec mon cheval, c'est possible !
Je m'assure que mon cheval soit bien en état d'être monté. Jamais je ne néglige la préparation de mon itinéraire ; www.cheminsdesparcs.fr est là pour m'aider. Je n'hésite pas à prendre conseil auprès des moniteurs locaux ou des centres équestres, notamment sur les points d'eau en chemin afin d'abreuver mon cheval. Je m'assure des conditions météo avant de partir. J'utilise un équipement adapté et en bon état. Je pars avec un minimum de vivres, une trousse de premiers secours et un téléphone portable pour déclencher les secours. Si je pars seul, je laisse au préalable mon itinéraire à mon entourage. Au préalable, je lis les bons conseils sécurité.

Je ne sors pas des sentiers battus !
Je ne traverse pas à cheval les espaces naturels protégés en dehors des voies, chemins et sentiers ouverts à la circulation du public.
J'emprunte en priorité les itinéraires équestres balisés. J'honore l'état des sentiers. Je ne coupe pas les virages afin de ne pas créer de nouvelles traces, surtout si la pente est raide ou si le terrain est humide.

On me laisse passer, alors je respecte les propriétés !
Je reste sur le bon tracé et je respecte les propriétés privées. Je n'affole pas les troupeaux ou le bétail en trottant ou galopant sur un chemin longeant un pré. Je referme les portillons des clôtures après mon passage. Je préserve également les ouvrages en pierre sèche, témoins de notre passé. Je suis toujours courtois avec les autres usagers et les propriétaires des lieux.

Je monte... avec l'art de vivre !
Les itinéraires équestres balisés ne sont pas exclusivement réservés à la randonnée à cheval ! Je croise ou je double les autres randonneurs à pied, à vtt ou à cheval, en adoptant le pas, en avertissant courtoisement et en saluant.

Nous sommes tous des invités de la nature !
Les animaux ont des oreilles… alors chut ! Une bête effrayée peut abandonner son petit… Je respecte le calme des grands espaces naturels, en étant le plus discret possible.
J'évite la cueillette des plantes sauvages, je préserve ainsi les espèces réglementairement protégées. J'évite d'écraser les insectes au sol et les laisse vivre et interagir entre micro habitats. Je ne vole pas les minéraux et les fossiles, je les laisse à terre !

Un déchet n'est heureux que dans une poubelle !
Je ramène tous mes déchets et je les trie dans les conteneurs poubelles appropriés. Je fais attention de ne pas laisser échapper un papier de mes poches ou de perdre ma gourde en chemin.

Je me gare sur les parkings… comme en ville !
Je n'entrave pas les secours éventuels, ni le travail des agriculteurs, exploitants forestiers et autres. Je respecte les propriétés privées et les zones de cultures.

Zone pastorale = chien de protection !
En présence du chien de protection venu à ma rencontre, je m'arrête et j'attends calmement la fin du "contrôle". Je ne le caresse pas ni ne le menace, puis je contourne largement le troupeau. Avant de partir en balade, je me renseigne sur l'ensemble des bons réflexes à adopter face aux chiens de protection. Si je suis victime d'un incident avec un chien de protection, je renseigne une fiche incident.

La chasse : loisir traditionnel en Luberon.
En période de chasse (de septembre à février), je porte une tenue de couleur vive, je suis attentif aux panneaux qui signalent les battues en cours et je me renseigne auprès des chasseurs en poste sur un itinéraire de contournement éventuel.
Pour toute information complémentaire, je contacte les fédérations de chasse des Alpes-de-Haute-Provence ou de Vaucluse.

Je suis de sortie... Les tiques aussi !
Je vérifie en rentrant de balade que je n'ai pas été piqué par une tique, très active au sortir de l'hiver et responsable de nombreuses pathologies, dont la maladie de Lyme. Je signale sur l'appli mobile Citique toute piqûre de tique afin d'aider la recherche à vaincre des maladies cutanées, musculaires, neurologiques et articulaires très invalidantes.

Je veille, je participe...
Je signale directement et facilement sur sentinelles.sportsdenature.fr les problèmes que je peux rencontrer en chemin : une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou un autre usager…
J'applique les conseils du Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage lors de la découverte d'un animal sauvage en détresse.

Je filme, mais dans les règles de l'art !
Je me renseigne au préalable sur les obligations réglementaires, les contraintes de survol de drone, les possibilités de tournage sur les terrains privés.

Soutiens et partenaires :